

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20251902-03 Du 19 février 2025 RÉSEAU DE CHALEUR VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025
---	---	---

Nombre de membres			Date de la convocation	11.02.2025
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	11.02.2025
En exercice	14			
Qui ont pris part à la délibération	8	Pouvoir	5	

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf du mois de février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H - GALLON M - RIVAL N - DELORME D - MAILLET-BERT P - CHATAING P - BONNEVAUX V - PITAVY A - DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L - PAULET N - MAURICE M - BOUREILLE C (8)

Absents : MAILLET-BERT P - CHATAING P - PITAVY A - SIBAUD-BUSSAC L - PAULET N - MAURICE M (6)

Secrétaire : Sandrine JOUMARD-DESSALCES

RÉSEAU DE CHALEUR VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122.21 et L 2343.1 et 2 ;

Vu le Code des Communes et notamment les articles R 241.1 à 4, R 241.6 à 15, R 241.16 à 33.

Monsieur le maire présente à l'assemblée le budget primitif Réseau de chaleur 2024 :

SECTION FONCTIONNEMENT – RÉSEAU DE CHALEUR	
Montant des dépenses prévues	172 551.05 €
Montant des recettes prévues	172 551.05 €

Il demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, pour 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** le budget primitif du réseau de chaleur 2025 dans les termes présentés ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Fait à Usson-en-Forêt, le 20 février 2025.



Hervé BÉAL, Maire

Sandrine JOUMARD-DESSALCES,
secrétaire de séance